



Institut québécois de
planification financière

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'IQPF publie ses *Normes d'hypothèses de projection* 2010

Montréal, le 25 mai 2010 – Les *Normes d'hypothèses de projection* 2010 de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) sont maintenant disponibles. L'outil, qui est mis à jour annuellement, en est à sa troisième année puisqu'il a été présenté pour la première fois lors du congrès annuel 2008 de l'IQPF.

Un outil pour mieux projeter

Dans le cadre de son travail, le planificateur financier effectue différents types de projections : besoins et revenus de retraite, besoins d'assurance, planification des études des enfants, etc. Pour effectuer ces projections, il doit estimer les futurs taux d'inflation et d'emprunt, les rendements, l'espérance de vie... Bref, il doit émettre des hypothèses. Comment alors s'assurer que les scénarios qu'il dresse soient réalistes?

C'est justement pour aider les planificateurs financiers dans l'élaboration de leurs projections que l'Institut québécois de planification financière (IQPF) a mis sur pied les *Normes d'hypothèses de projection*. Leur bon usage devrait protéger à la fois le planificateur financier et son client.

Réalisé par Nathalie Bachand, A.S.A., Pl. Fin., Martin Dupras, A.S.A., Pl. Fin., D. Fisc., et Daniel Laverdière, A.S.A., Pl. Fin., le document contient des estimations du taux d'inflation, du taux d'emprunt, de l'espérance de vie et du rendement de trois types de placements : les titres à court terme, les titres à revenus fixes ainsi que les actions canadiennes.

Pour l'année 2010, les hypothèses sont :

- inflation : 2,25 %
- rendement à court terme : 3,75 %
- rendement des titres à revenu fixe : 5,00 %
- rendement des actions canadiennes : 7,25 %
- taux d'emprunt : 5,75 %

Les *Normes d'hypothèses de projection* sont basées sur les chiffres d'organismes tels que la Régie des rentes du Québec, la Banque du Canada et des sociétés privées telles qu'Aon Conseil.

À propos de l'IQPF

L'IQPF est le seul organisme agréé par le gouvernement du Québec pour établir les conditions relatives à la délivrance du diplôme de planificateur financier. Il compte près de 5000 affiliés répondant aux plus hauts standards de formation. Seuls les professionnels diplômés par l'Institut québécois de planification financière sont autorisés à porter le titre de planificateur financier.

La mission de l'IQPF est d'assurer la protection du public en matière de finances personnelles en veillant à la formation des planificateurs financiers.

Source : **Hélène Berger**
Directrice adjointe à la direction générale et directrice des communications
Institut québécois de planification financière
514 767-4040, poste 247 ou sans frais au 1 800 640-4050
hberger@iqpf.org
www.iqpf.org

Les normes complètes sont disponibles à l'adresse :
<http://www.iqpf.org/userfiles/File/outils/normes-projection2010fr.pdf>